

BESTLIFE 2030



BESTLIFE 2030 est un mécanisme de sous-subsidie et d'accompagnement technique, financé dans le cadre du programme LIFE (voir fiche programme LIFE), ciblant les parties prenantes des régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE et des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) associés.

Budget de l'initiative	<ul style="list-style-type: none">Enveloppe disponible pour les projets de 22,3 millions d'euros pour la période 2023-2030 (dont 5,5 millions d'euros ont déjà été attribués lors du premier appel à projet).
Objectifs de l'initiative	<ul style="list-style-type: none">Préserver la biodiversité, favoriser l'adaptation au climat et promouvoir le développement durable dans les régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE et des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) associés.Objectifs spécifiques :Soutenir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques durables, y compris l'adaptation au changement climatique.Donner aux acteurs locaux les moyens de définir et de mettre en œuvre des projets répondant aux défis régionaux, et de répondre efficacement aux enjeux de conservation.Contribuer aux discussions politiques clés aux niveaux européen et international.Quantifier la contribution tangible de l'Outre-mer européen aux objectifs nationaux, européens et mondiaux en matière de biodiversité et d'action pour le climat.
Structure de l'initiative	<ul style="list-style-type: none">BESTLIFE 2030 fait suite aux précédents programmes (i.e., BEST I en 2011, BEST II en 2012, BEST III en 2014/2018, BEST 2.0 en 2015/2017, BEST RUP en 2017, BEST 2.0 en 2020), qui ont financé un total de 153 projets pour un montant de 12,7 millions d'euros.BESTLIFE 2030 est réparti en quatre appels à projet sur la période 2023-2030.
Types de projets financés	<ul style="list-style-type: none">Types de projets financés : BESTLIFE 2030 finance des projets d'actions concrètes avec un impact direct et mesurable pour la conservation de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques et PTOM de l'UE.<ul style="list-style-type: none">BESTLIFE 2030 ne finance pas les projets d'acquisition foncière.Les actions de recherche ou de sensibilisation sont éligibles à condition d'être rattachées à une action concrète en faveur de la biodiversité.
Critères d'éligibilité	<p>Pays éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">Exclusivement réservé aux régions ultrapériphériques et PTOM de l'Union européenne en tant que bénéficiaire principal (Antilles françaises, Antilles néerlandaises, Guyane, Macaronésie, Groenland, Océan Indien, Terres Australes et Antarctiques françaises, Pacifique et Saint-Pierre et Miquelon). <p>Bénéficiaires éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">Organisations locales à but non lucratif, organisations non gouvernementales locales (ONG), organisations locales de la société civile (OSC), organisations communautaires locales (OCL).Instituts et organismes de recherche locaux.

- PME selon la [définition de la Commission européenne](#).
- Municipalités et leurs groupements.
- Collectivités territoriales suivantes si elles présentent une demande conjointe avec les bénéficiaires éligibles listés ci-dessus :
 - Collectivités territoriales dans les RUP françaises (conseils régionaux et les conseils départementaux),
 - Les gouvernements régionaux des RUP espagnoles et portugaises (îles Canaries, Açores et Madère),
 - Les gouvernements territoriaux des PTOM néerlandais et français.
- Un accès exceptionnel est autorisé pour les PTOM et les collectivités territoriales des RUP et leurs services dans les territoires à faible population.
 - Les deux conditions de faible population, c'est-à-dire < 60 000 habitants, et de densité de population < 100 habitants/km², doivent être appliquées alternativement et non cumulativement.

Les bénéficiaires doivent être des entités juridiques enregistrées dans les RUP et/ou les PTOM de l'Union européenne.

Consortiums :

- Les porteurs de projets potentiels peuvent postuler seuls, ou sous la forme d'un partenariat (consortium) avec des codemandeurs.
 - Dans le cas d'un consortium, le projet comprend un coordinateur et des partenaires. S'assurer de la qualité de ses partenaires est clef pour la réussite du projet (voir le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations).
- Les collectivités territoriales uniques d'Outre-mer doivent en revanche candidater en partenariat avec des acteurs locaux éligibles. Cela n'est pas valable pour des intercommunalités.

Montant minimum et maximum par projet :

- Petits projets d'un montant maximum de 100 000 euros (+5% de financement propre).
- Il n'existe pas de limite minimale. Les candidats sont cependant encouragés à demander l'enveloppe maximale. Les candidats pour des projets d'un montant plus modeste peuvent être redirigés vers le programme TeMeUm, dont les financements sont plafonnés à 15 000 euros.

Durée minimum et maximum pour un projet :

- Projets courts d'une durée de 18 à 36 mois.

Coûts éligibles

Les coûts éligibles comprennent :

- **Coûts directs** : coûts de personnel (salariés, personnes physiques et propriétaires de PME, bénévoles*), matériel, dépenses de sous-traitance (ne couvrant pas les activités principales du projet et limitées à 30%), frais de voyage (déplacement, hébergement, subsistance), équipements et fournitures liés au projet.
- **Coûts indirects (maximum 7%)** : fournitures de bureau, frais de gestion, services de secrétariat, coût de gestion des aspects financiers du projet (comptabilité, suivi budgétaire).
- **Autres coûts** : sensibilisation et communication auprès du public, traductions, publications, participation à des événements, services de conseil.

Les coûts associés au montage du dossier de candidature ne sont pas éligibles.

* Le travail des bénévoles de l'action est calculé en coûts unitaires conformément à la méthode suivante :

- Unités : jours passés à travailler sur l'action (arrondis à la demi-journée supérieure ou inférieure la plus proche)
- Montant par unité (tarif journalier) : 131 euros en France, 157 euros aux Pays-Bas et Danemark et 78 euros en Espagne et Portugal.

Principaux critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : <ul style="list-style-type: none"> ○ Alignement de la note de concept aux objectifs de BESTLIFE2030. ○ Probabilité d'avoir un impact tangible sur la conservation de la biodiversité. ○ Soutien des stratégies locales, territoriales et régionales en faveur de la biodiversité. • Efficacité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faisabilité de l'approche proposée (budget, échéancier) et absence de risques de mise en œuvre. • Partenariats et durabilité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des parties prenantes concernées et création de partenariats potentiels avec elles. ○ Pérennité du projet dans le temps et réPLICATION potentielle. • Taux de réussite : 43,8% pour le premier appel à projet de BESTLIFE 2030, soit 57 projets retenus sur 130 candidatures.
Taux de co-financement	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative BESTLIFE 2030 : 95% maximum. • Un minimum de 5% du co-financement est ainsi requis. Il peut prendre la forme suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ressources propres : ressources qui ne sont pas spécifiquement liées à l'action soumise au financement. Le volontariat ou la valorisation du temps de personnel salarié peuvent être considérés comme des ressources propres pour définir la contribution de l'UE. ○ Contributions financières d'autres bailleurs de fonds : financement accordé par des tiers à un bénéficiaire pour être utilisé spécifiquement pour la même action du projet.
Préfinancement	<ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage d'acompte versé à la signature de la convention n'est pas fixé de base. Il est à définir pendant la préparation du projet et couvre la première période de mise en œuvre du projet. Un projet est généralement découpé en trois phases distinctes, d'une durée égale par exemple, 12 mois pour un projet de 36 mois. • Des avances sur le budget seront possibles au fur et à mesure de la réalisation des actions sur remise de rapports intermédiaires et de budgets prévisionnels dans la limite de 90% du montant total de la subvention. Il faudra pouvoir avancer les 10% restants avant la demande de solde.
Aspects pratiques et calendrier des appels à projet	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels à projet : 4 appels à projets sur la période 2023-2030. • Calendrier des appels à projet : les appels à projets de l'initiative BESTLIFE 2030 sont publiés le portail de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN). Les candidatures se font en deux étapes. Pour le 2^{ème} appel à projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Date limite de soumission des notes conceptuelles (étape 1) : 30 mai 2025. ○ Date limite de soumission des propositions complète (étape 2) : 2 octobre 2025 (date pouvant éventuellement être déplacée). ○ Annonce des subventions : décembre 2025. • Délai d'instruction : le délai est d'environ cinq mois entre la date limite de soumission des propositions complètes et le lancement effectif du projet. • Délais de paiement après la signature de la subvention : la subvention est versée en plusieurs tranches : un préfinancement au début du projet (au plus 30 jours après réception du contrat de subvention signé et de la demande de préfinancement correspondante), des paiements intermédiaires soumis à la validation de rapports intermédiaires et un paiement final du solde (minimum 10%) après validation du rapport

final. Tous les paiements sont effectués sur le compte du bénéficiaire principal, qui est ensuite responsable du ou des transferts au(x) partenaire(s).

Mise en œuvre, suivi et pilotage du programme aux niveaux européen et national

Au niveau européen :

- L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) au niveau européen, en consortium avec l'Office Français de la Biodiversité et les comités français et néerlandais de l'IUCN : le consortium assure la gestion et l'animation de l'initiative BESTLIFE 2030 sur une période de 8 ans.
- Voir fiche programme LIFE pour plus d'informations sur la mise en œuvre du programme LIFE au niveau européen (CINEA, etc.).

Au niveau national :

- Office Français de la Biodiversité (OFB) : l'OFB assure l'animation régionale de l'initiative BESTLIFE 2030 en Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, La Réunion, Mayotte, les Terres australes et antarctiques françaises, Saint-Pierre-et-Miquelon. Il organise notamment des ateliers de formation dans les territoires, comprenant des aides à la rédaction et au montage de projets pour les candidats, et des aides au rapportage administratif et financier pour les structures lauréates du BESTLIFE2030.
- Voir fiche programme LIFE pour plus d'informations sur la mise en œuvre du programme LIFE au niveau national.

POUR ALLER PLUS LOIN

S'INFORMER ET SE FORMER

- [Page web d'information BESTLIFE 2030](#)
- [Page FAQ de BESTLIFE 2030](#)
- [Newsletter de l'initiative BESTLIFE 2030](#)
- [Guide de financements des projets en faveur de la biodiversité dans les Outre-mer français](#)
- [Ateliers d'aide au montage de projets de l'OFB](#)
- Voir le "Catalogue des wébinaires et formations pour les RUP" développé par l'OCDE

TROUVER DES PARTENAIRES

- À partir de la [base de données LIFE sur le site de CINEA](#) sur laquelle sont publiés les projets financés et les partenaires
- Participer aux [Info Days](#) pour rencontrer des porteurs de projets et échanger
- À partir de [l'application « Recherche de partenaires » de la Commission européenne](#) pour chaque appel d'offre
- Sur le portail <https://initiatives-outre-mer.fr/>

CONTACTS AU NIVEAU NATIONAL

- Lucie LABBE, Coordinatrice du programme BESTLIFE2030, lucie.labbe@ofb.gouv.fr

CONTACTS AU NIVEAU REGIONAL

- Coordinatrice nationale, référente de Saint-Pierre-et-Miquelon : Lucie LABBE lucie.labbe@ofb.gouv.fr
- Océan Indien, référente de La Réunion, Mayotte et les TAAF : Célia GOBEAUT celia.gobeaut@ofb.gouv.fr
- Amazonie, référente de la Guyane : Sixtine LEHODEY sixtine.lehodey@ofb.gouv.fr
- Antilles, référent de la Martinique, des îles de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy : Julien LORTHIOS julien.lorthios@ofb.gouv.fr

Exemples de projets BESTLIFE 2030 financés dans les RUP lors du 1^{er} appel à projets

LAPWENT LOKAL la pépinière des Caraïbes (Guadeloupe)	
Budget	Montant du projet : 161 342 € / Subvention UE : 98 418 €
Participants	Porteur du projet : Commune de Pointe-à-Pitre Partenaire : Agence Régionale de la Biodiversité des îles de la Guadeloupe
Calendrier	Janvier 2025 – Décembre 2027 (36 mois)
Objectif	Renforcer le maillage végétal actuel et contribuer à la restauration des continuités écologiques identifiées sur l'archipel, en agissant sur différents espaces verts existants ou à recréer.
Actions financées	<ul style="list-style-type: none"> Créer une pépinière intercommunale dans la communauté d'agglomération Cap Excellence, dont fait partie la commune de Pointe-à-Pitre, afin d'avoir la maîtrise de la production des plantes et engager la restauration des sites dégradés. Recréer un parc arboré combinant intérêt pédagogique pour la valorisation de la flore locale et fonctions écologiques sur le site patrimonial de Darboussier. Reconnecter la continuité écologique avec les Grands Fonds

CoJag – Coexister avec le jaguar (Guyane)	
Budget	Montant du projet : 155 174 € / Subvention UE : 99 932 €
Participants	Porteur du projet : Association Human InitiativeS for Animals (HISA)
Calendrier	18 mois
Objectif	Le projet vise à évaluer l'efficacité des chiens Kangal pour protéger les troupeaux en Guyane.
Actions financées	<p>Les actions du projet incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'acquisition et le dressage de douze chiots Kangal par des éleveurs volontaires préalablement sélectionnés. La mise en place de protocoles d'évaluation rigoureux pour mesurer l'efficacité de la méthode, tout en surveillant de près l'impact environnemental des chiens. L'organisation d'ateliers d'échanges, réunissant des éleveurs guyanais et étrangers de la région ayant déjà adopté cette mesure, afin de créer une opportunité de partage d'expertises et de retours d'expérience sur la mise en place de cette mesure.

Inspirer les habitants du Brûlé à valoriser leurs patrimoines naturels (La Réunion)	
Budget	Montant du projet : 105 263 € / Subvention UE : 100 000 €
Participants	Porteur du projet : Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement
Calendrier	Octobre 2024 – Mars 2026 (18 mois)

Objectif	Promouvoir et maintenir des dynamiques locales territoriales autour de l'amélioration de la qualité des espaces paysagers et de la biodiversité à proximité du village du Brûlé, porte du Parc national.
Actions financées	<p>Les actions du projet incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un arboretum sur le terrain du « Chalet », lieu d'exposition, • Créer un arboretum sur le terrain de la « Maison Roger », lieu de vie du village, • Coordonner des chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes à « Mamode camp », • Sensibiliser le public à la biodiversité, aux espèces exotiques envahissantes et aux pratiques contribuant à la transition écologique.

LA première version de cette fiche a été développée en mai 2025 par l'OCDE. Elle a été validée par l'Office Français de la Biodiversité.

Pour plus d'informations sur les **travaux de l'OCDE sur le développement régional**, veuillez consulter : <https://www.oecd.org/fr/themes/developpement-regional.html>.

Le projet est financé par l'Union européenne via l'instrument d'appui technique, et mis en œuvre par l'OCDE en coopération avec la Task Force Réformes & Investissements de la Commission Européenne (SG REFORM). Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne."



Financé par
l'Union européenne